



FORMATION

Murir ses idées pour en faire un projet

12 jours répartis en deux modules pour aborder l'approche globale d'un projet afin de passer de l'idée à la construction de son projet.

Module 2: Construire son projet d'installation

Formation ouverte à tous les porteurs de projet en démarche active de création d'activités agricoles et/ou agri-rurales en Drôme

Organisation:

Jour 1 - 18/01/2018: Positionner son projet dans la diversité de l'agriculture - avec Agribiodrôme

Jour 2 - 23/01/2018: Le foncier dans un projet agricole (droit du fermage et accès collectif au foncier - avec le CAJ et Terre de Liens

Jour 3 - 30/01/2018: Les différents statuts agricole, juridiques, fiscaux et sociaux - avec la MSA

Jour 4 - 06/02/2018: Initiation à la comptabilité - avec l'ADEAR 07

Jour 5 - 13/02/2018: Financer son projet - avec Charlène Nicolay

Jour 6 - 20/02/2018: Appréhender le choix du matériel dans un projet agricole - avec l'Atelier Paysan

Jour 7 - 27/02/2018: Raisonner son choix de commercialisation et appréhender le temps de travail

Jour 8 - 06/03/2018: Savoir présenter son projet et préparer la suite

En pratique:

- Lieux: formation en itinérance sur des ferme en Drôme

- Repas: repas partagé

- Transport: des co-voiturages pourront être organisés

- Coût: GRATUIT pour les ayant droit VIVEA (Les personnes en démarche d'installation doivent présenter une attestation qui leur sera fournie par le point Accueil Installation de leur département).



Association de Développement de
l'Emploi Agricole et Rural de la Drôme
c/o l'Usine Vivante
24 Avenue Adrien Fayolle
26400 CREST
04.28.51.00.02/07.82.39.28.05
adeardrome@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Mûrir ses idées pour en faire un projet »

Module 2 : Construire son projet d'installation

NOM Prénom.....

Adresse.....
.....
.....

Tél fixe..... Tél portable

Adresse mail

Je suis : Agriculteur.trice Porteur.se de projet Autre

Je suis éligible aux fonds de formation VIVEA : Oui Non

Conditions d'accès aux formations:

Cette formation est financée par Vivéa, fonds de formation auquel cotisent les agriculteurs et les cotisants solidaires.

Elles est destinée aux porteurs de projet inscrits au Point Info Installation, aux agriculteurs, aux conjoints collaborateurs, aux cotisants solidaires. Merci de nous fournir une attestation d'éligibilité au fonds VIVEA en amont de la formation si vous êtes un porteur de projet.

Attention, les nouvelles orientations politiques de Vivéa limitent à 2 000 euros par année civile le financement de formation pour tous les stagiaires. Veuillez vous rapprocher de Vivéa pour connaître votre solde.

Les personnes non éligibles à ces fonds peuvent participer à la formation dans la limite des places disponibles. Dans ce cas contactez-nous au 04.28.51.00.02.

Participation financière:

Il n'y a pas de frais de participation, il est toutefois demandé d'adhérer à l'ADEAR pour s'inscrire (40€).

Il faut renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint pour valider votre inscription, accompagné d'un chèque d'acompte de 40€/jour de formation, soit 320€ qui ne sera encaissé qu'en cas d'annulation unilatérale moins de quinze jours avant le début de la formation ou en cas de limitation du financement de Vivéa suite à un dépassement de plafond, sauf cas de force majeure. Pour les porteurs de projets, merci de joindre également l'attestation Vivéa.



Association de Développement de
l'Emploi Agricole et Rural de la Drôme
c/o l'Usine Vivante
24 Avenue Adrien Fayolle
26400 CREST
04.28.51.00.02/07.82.39.28.05
adeardrome@gmail.com

